



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Ouverture de la séance à 19h00.

Présents : Catherine LOTTE, Bernard JUNET, Sonia SIMON, Michel VENET, Isabelle CHARACHON, Serge RUIZ, Romain GOUBIER, Bernadette VOLAY, Jocelyne MESTRE, Danielle VENET, Nadine GARCIA, Frédéric DUSSUD, Fernando DE SOUSA, Jean-Christophe DUSSUD, Janine GANTILLON.

Absent et excusé :

Démissionnaires : Virginie OGEARD, Eric VISTALLI.

Public : 8 personnes

Téléphone Madame Le Maire : 06.72.27.90.01 Merci de laisser des sms de préférence.

Courriel Madame Le Maire : catherine.lotte@orange.fr Rendez-vous, sur demande, par mail.



Bienvenue à Patrice GRANGE, notre nouveau restaurateur « Le Relais du Crapet »

Horaires :

Lundi au vendredi 11h45-14h00. Possibilité à emporter sur commande.

Vendredi 19h00-22h00 (planches et tapas)

Samedi 19h00-22h00 sur réservation et minimum 10 personnes

Événementiel : 1 dimanche par mois (prochain dimanche ouvert le 5 octobre), mâchon Lyonnais, 10h00-14h00, sur réservation

Contact : 06.03.25.76.39

lereleansducrapet@gmail.com

Arrivée des planches charcuteries, fromages et mixtes, tous les vendredis, à partir de 18h30, Planche entre 2 à 10 personnes (de 5.50 € à 6.00 € par personne). Sur réservation uniquement : 06.03.25.76.39

Décès de M. Lucien CHANAVAT

M. Lucien CHANAVAT est décédé le 22 août 2025.

La municipalité présente ses sincères condoléances à son épouse, ses enfants et petits-enfants. Lucien CHANAVAT a fait partie de l'équipe municipale sous la mandature de Raymond LOTTE.

Au travers de ces quelques lignes, nous saluons son engagement et remercions ses proches pour le temps pris sur sa vie familiale et consacrée à la collectivité.

COMPTE-RENDU DES INSTANCES OBLIGATOIRES, COMMISSIONS COMMUNALES ET DECISIONS

❖ APPROBATION DU RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES (CANTINE ET GARDERIE) :

Madame Le Maire donne la parole à Madame Sonia SIMON, adjointe aux affaires scolaires et rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un système de réservation en ligne pour les services de restauration scolaire et de garderie périscolaire.

Considérant la nécessité de formaliser et actualiser les conditions d'accès et d'utilisation au service de restauration scolaire et de garderie périscolaire par un règlement intérieur.

Madame Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire communal, pour l'année scolaire 2025/2026.

❖ ÉCOLE DE LA BASANE :

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une personne supplémentaire est nécessaire pour effectuer la plonge de la cantine le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

En conséquence, Madame le Maire propose de recruter une personne en tant qu'agent contractuel, à durée déterminée, du 1er septembre 2025 jusqu'au 30 septembre 2025 inclus.

Il s'agit d'assurer des fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures et 00 minute.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à recruter une personne en tant qu'agent contractuel, à temps non complet à hauteur de 8 heures 00 hebdomadaire, du 1er septembre 2025 au 30 septembre 2025, inclus.

De plus, Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école de la Basane accueille pendant le temps périscolaire, un élève en situation de handicap. La circulaire du 4 janvier 2023, du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse détaille les possibilités de recrutement des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESCH) pour répondre à cette obligation.

En conséquence, Madame le Maire propose de recruter l'AESH déjà en poste sur l'école de la Basane, en tant qu'agent contractuel, à durée déterminée du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 3 juillet 2026. Il s'agit d'assurer des fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 5 heures et 45 minutes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à recruter une personne en tant qu'agent contractuel, à temps non complet à hauteur de 5 heures 45 hebdomadaire, du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026.

❖ APPROBATION D'UNE OPÉRATION D'ORDRE BUDGETAIRE :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Direction Régionale ou Départementale des finances publiques de Auvergne Rhône Alpes informe qu'après étude des comptes de la collectivité de Brussieu, il est apparu qu'une somme de 69 257.37 € est reportée depuis de nombreuses années au sein des comptes de gestion et ce à l'article 1678.

Suite à de nombreuses recherches, il ressort que l'origine de cette somme est antérieure à l'exercice 2009. Il apparaît également que l'origine de cette opération remonte aux transferts de la compétence de l'assainissement à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Et visiblement le transfert comptable à cette dernière de l'avance au dit service assainissement n'a jamais été réalisé.

Madame Le Maire propose donc de clôturer définitivement ce solde anormal, en prenant une délibération qui avalise une opération d'ordre budgétaire par un débit du 1678 et un crédit du 1325 (subvention d'investissement rattachée aux actifs non amortissable, groupement de collectivité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de clôturer définitivement ce solde anormal.

❖ ADHESION AU SERVICE MUTUALISÉ « ÉNERGIE & BATIMENT » POUR LES COMMUNES SITUÉES SUR LA PARTIE RHODANIENNE DU TERRITOIRE DES MONTS DU LYONNAIS :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un service mutualisé « Energie & Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes Rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.

L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti (chauffage, régulation, travaux d'isolation...)

Le service mutualisé « Energie & Bâtiment » est porté par la CCMDL au travers du service Transition Ecologique situé dans le bâtiment du Parc Eco Habitat, en partenariat avec le SYDER lauréat de l'AMI SEQUOIA et de l'ALTE69 qui anime ce programme à l'échelle du Rhône.

La CCMDL et la Commune s'engage au travers de la convention.

Le technicien « énergie et bâtiment » assure les missions explicitées dans cette convention.

Le montant de la cotisation pour bénéficier de la mission socle et des missions ponctuelles du service « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL pour la commune de BRUSSIEU, s'élève annuellement à 1 100.80 €.

La commune s'engage pour une adhésion au service mutualisé « Energie & Bâtiment » sur une période de 3 ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer au service mutualisé « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL,

❖ URBANISME - CENTRE BOURG II :

Afin d'avancer sur la vente des terrains sur lesquels le permis d'aménager va être mis en œuvre, il est nécessaire d'autoriser le représentant de la commune à signer les documents relatifs à cette opération.

Il est rappelé aux membres du Conseil, les termes de l'accord conclu avec l'aménageur.

La rédaction de ces documents est en cours de finalisation à l'office notarial de Saint Laurent de Chamousset.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise Madame le Maire à rédiger et signer l'ensemble des pièces utiles à cette cession et notamment la promesse de vente.

❖ SERVICE TECHNIQUE - RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE, AU 1^{ER} NOVEMBRE 2025 :

Madame Le Maire annonce le départ de M. CHERBLANC au 31 octobre 2025, au sein du service technique. En conséquence, Madame le Maire propose de recruter une personne en tant qu'agent contractuel, à temps complet, à durée déterminée, du 1er novembre 2025 jusqu'au 30 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à procéder au recrutement d'une personne, au grade d'adjoint technique territorial, en tant qu'agent contractuel, à temps complet, du 1^{er} novembre 2025 jusqu'au 30 avril 2026.

Le Conseil Municipal et les agents communaux souhaitent une bonne continuation à M. Baptiste CHERBLANC.

❖ CIMETIERE :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal le 16 novembre 2021. Plusieurs concessions ont été constatées en état d'abandon. Pour remédier à cette situation et permettre à la Commune de Brussieu de récupérer des emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17, L 2223-18, R 2223-12 et R 2223-23.

Elle explique la procédure engagée par la commune :

Le procès-verbal de 1ère constatation de l'état d'abandon de concessions a été effectué le 03 février 2022 avec 10 concessions visées ; affiché à la mairie et sur la porte du cimetière et publié sur les supports numériques de la commune du 11 février au 11 mars 2022 et du 25 mars au 25 avril 2022 et du 9 mai au 9 juin 2022.

Le procès-verbal de 2ème constatation de l'état d'abandon de concessions a été effectué le 10 juillet 2025 avec 6 concessions visées ; affiché à la mairie et sur la porte du cimetière et publié sur les supports numériques de la commune du 10 juillet au 19 juillet 2025.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui lui permettra ensuite de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reprendre les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée.

Coût des reprises des six concessions à la charge de la Commune : 3 564.00 € TTC.

❖ LOCATION APPARTEMENT :

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le montant du loyer de l'appartement situé au 5, impasse de La Poste – Résidence de la Poste et de fixer le montant du loyer mensuel à 450.00 € avec un supplément pour les charges de 50.00 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de fixer le montant du loyer mensuel à 450.00 €, avec un supplément pour les charges de 50.00 €.

De plus, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bail va être signé pour cet appartement. Compte tenu des travaux que les futurs locataires s'engagent à réaliser, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'appliquer, une gratuité du loyer du mois d'octobre 2025, d'un montant de 450.00 €. Ainsi, les locataires, s'acquitteront pour le mois d'octobre uniquement des charges qui s'élèvent à 50.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde aux locataires, la gratuité du loyer du mois d'octobre 2025.

❖ APPROBATION TARIF INVITÉ POUR LE REPAS DES ANCIENS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des anciens aura lieu le dimanche 19 octobre 2025, à la salle des fêtes de Brussieu. Madame le Maire explique que le repas est gratuit pour les personnes âgées de plus de 70 ans et domiciliées sur la Commune de Brussieu.

Cependant, une participation financière d'un montant de 30.00 € est demandée aux personnes ne remplissant pas les conditions et qui souhaitent participer au repas des anciens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'une participation financière d'un montant de 30.00 € soit demandée aux personnes ne remplissant pas les conditions et qui souhaitent participer au repas des anciens.

❖ APPROBATION DES TARIFS POUR L'UTILISATION DE LA BENNE A CARTONS :

Le Conseil Municipal vote à l'identique la participation financière de chaque entreprise locale pour l'année 2025 utilisant la benne à cartons située en-dessous de la salle des fêtes.

DELIBERATIONS

- Approbation du prix du repas pour un invité au repas des anciens ;
- Modification du montant du loyer d'un appartement communal ;
- Approbation d'une gratuité d'un mois pour un logement communal ;
- Approbation des règlements de la cantine et de la garderie ;
- Recrutement d'un agent contractuel ;
- Recrutement d'un agent contractuel ;
- Recrutement d'un agent contractuel ;
- Accord pour passer une opération d'ordre budgétaire ;
- Approbation des reprises de concessions ;
- Adhésion au service mutualisé énergie et bâtiment ;
- Mise en place de la participation financière pour la benne à carton ;

❖ **FERMETURE MAIRIE :**

La Mairie sera exceptionnellement fermée le mercredi 8 octobre 2025.
Merci pour votre compréhension.

❖ **TRAVAUX :**

Madame Le Maire donne la parole à M. Serge RUIZ Conseiller Municipal Délégué aux travaux. M. RUIZ dit que les étagères ont été installées dans la chambre froide (coût de l'équipement : 9 600.00 € TTC) située à la salle des fêtes, qu'une réchauffe a été acquise pour la cantine et un frigo pour la salle Marius Chazallet.

Le kiosque a été reverti.

A l'école, la salle de classe du rez-de-chaussée va être entièrement rénové (coût estimatif 13 500.00 €). Début des travaux pendant les vacances de la Toussaint. Un devis va être demandé à l'entreprise Courbiere pour le sol. M. RUIZ demande au Conseil Municipal de réfléchir sur l'achat d'une alarme intrusion pour l'école.

Concernant la halle, la poutre a été redressée. La halle va être vernie si les conditions météorologiques le permettent.

M. RUIZ demande que pour le budget 2026, soit ajouté un store pour la maison des assistantes maternelles (locataire de la Commune au rez-de-chaussée de la résidence de la Bascule). Les travaux de la crèche La Pampailotte concernant la réfection du toit et le changement de la porte sont en cours. Une demande de subvention a été transmise à la CAF pour la réfection du toit.

M. RUIZ rajoute que des travaux de rafraîchissement seront à prévoir dans deux appartements de la résidence de la Bascule.

Suite à la visite du service inspection du centre de gestion du Rhône, des aménagements doivent être réalisés à la cantine, à savoir suppression d'un évier pour le remplacer par un plan de travail afin de faciliter la manutention de la vaisselle lors de la plonge. L'évier sera installé salle Marius Chazallet.

❖ **TRAVAUX - VOIRIE :**

Les fossés situés à La Haute Giraudière, à proximité de l'arrêt de bus vont être bouchés créant un cheminement piéton sécurisé pour les collégiens et lycéens empruntant les lignes de bus scolaires. Coût de l'opération : 12 425.00 € TTC à la charge de la Commune.

❖ **SIVOM :**

M. Bernard JUNET, Président du SIVOM de la Giraudière et adjoint à la Commune de Brussieu prend la parole et annonce qu'au 1^{er} septembre 2025, l'école des 3 collines compte 85 élèves répartis sur 4 classes. Il informe que la direction a changé et que Mme MEYRAND a pris les fonctions de directrice. Ses deux jours de décharge sont le jeudi et vendredi.

La fibre arrive prochainement, à l'école des 3 collines.

❖ **MARCHÉ DU SAMEDI MATIN :**

Le charcutier M. LORNAGE va utiliser ses droits à la retraite sur cette fin d'année et arrêtera le marché à Brussieu, le samedi matin, à partir de fin octobre. Le Conseil Municipal réfléchit aux différentes solutions pour conserver un marché au village de Brussieu.

Avis à toutes les personnes connaissant un professionnel intéressé pour s'installer sur le marché le samedi matin, merci de contacter la mairie au 04.74.70.85.19.

❖ **CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS :**

Madame Danielle VENET, conseillère municipale en charge du CME, prend la parole et dit que cette année est une année de renouvellement du CME. Les élections s'organiseront, la semaine du 13 au 17 octobre, avec l'investiture à la salle Marius Chazallet le 17 septembre à 17 heures. Madame Le Maire demande si le CME peut lire un texte pour la cérémonie du 11 novembre.

❖ **FORUM DES ASSOCIATIONS :**

L'année prochaine le forum des associations se déroulera place de la Mairie.

❖ **SAPEURS-POMPIERS COURZIEU :**

Madame Le Maire dit qu'elle a reçu les pompiers de Courzieu le samedi 6 septembre, en Mairie. Ils lui ont fait part de leurs inquiétudes concernant les aides qui diminuent, le matériel qui n'est pas remplacé ...etc..... Madame le Maire dit qu'un courrier de soutien adressé au Ministre, sera corédigé avec la Commune de Courzieu.

❖ **EMPLACEMENT CONSIGNE VINTED :**

La Commune de Brussieu a été contacté par la société VINTED, relatif au projet d'implantation de consignes Vinted Go. Le Conseil Municipal est partagé concernant l'implantation de consignes VINTED. Une réponse sera donnée à la société.

❖ **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE** : La cérémonie du 11 novembre sera célébrée le mardi 11 novembre 2025, selon le programme suivant :

- Cérémonie religieuse à 10H30 à l'église de Brussieu
- Défilé à 11h00 avec la fanfare Banda l'Étincelle de St Laurent de Chamousset
- Dépose de gerbes aux monuments aux morts.

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des Fêtes, auquel vous êtes cordialement conviés.

❖ **ÉCRAN :**

La Commune de Brussieu donne à une association locale qui le souhaite l'ancien écran du cinéma. Merci de contacter la mairie au 04.74.70.85.19.

❖ **INSCRIPTION RECENSEMENT 16 ANS :**

Les jeunes âgés de 16 ans en 2025, doivent se rendre en mairie dans le trimestre de leurs 16 ans afin d'être recensés pour la journée d'appel. Merci de vous munir de votre carte d'identité, livret de famille et d'un justificatif de domicile.

❖ INFORMATIONS PARC ECO HABITAT :

NOS SERVICES SUR LES MONTS DU LYONNAIS

L'équipe du Parc Éco Habitat constituée d'agents de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) vous informe, conseille et accompagne gratuitement dans les domaines du bâtiment, de l'énergie, et de la mobilité.



Parc Éco Habitat
293 Chaussée Beauvoir,
69590 St-Symphorien-sur-Coise
📞 04 72 66 14 30
✉️ parc-ecohabitat@cc-mdl.fr

Horaires

Accueil téléphonique

- Lundi : 8h30-12h30 et 14h-17h30
- Mardi : 8h30-12h
- Mercredi : 8h30-11h30
- Jeudi : 8h30-12h
- Vendredi : 8h30-12h30 et 14h-17h30

Ouverture au public

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

❖ MESSAGE DE L'ASSOCIATION SENEBRUZELLES :

Un grand merci à tous les habitants de BRUSSIEU pour leur accueil et leur générosité à cette vente de brioches. Un grand merci aussi à l'épicerie "le dépanneur" pour sa bonne humeur et son accueil. Le soleil a aussi été bien généreux en cette matinée ! Toutes les brioches ont trouvées preneur sur la table du petit déjeuner ou du gouter !

Vous pouvez nous retrouver sur FB sénébruzelles brussieu.

Notre cagnotte est en ligne sur hello asso si vous voulez contribuer à notre projet.

Sandra, Christelle et Virginie

Les senebruzelles au Népal

❖ MESSAGE DE L'ASSOCIATION CINEMA - Projet de stage cinéma pour les enfants de

8 à 11 ans : *L'association cinéma à Brussieu va proposer un stage pendant les vacances de Toussaint du 20 au 24 octobre. Ce stage sera animé par un professionnel du cinéma (Aquarium ciné-café). Des informations seront communiquées début septembre, et lors du forum des associations le 6 septembre. Vous êtes intéressé écrivez à : brussieu.cinema@gmail.com*
Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution du projet dont voici les prochaines étapes :

- *Bouclage des détails avec l'animateur (> 18/8)*
- *Validation subvention CML (courant août)*
- *Lancement de la communication (Août, septembre)*
- *Lancement des inscriptions (à partir du 6/9, forum des Associations)*

Bien cordialement

L'équipe de Brussieu Cinéma

❖ ADMR BESSENAY

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)
6 Chemin de la Drivonne 69690 Bessenay

LE SAVIEZ-VOUS ?

Notre association est reconnue **d'utilité publique** et peut aussi recevoir les **dons** qui ouvrent droit à une réduction d'impôts à hauteur actuellement de 66 %, dans le cadre de la déclaration que vous ferez sur les revenus 2025 .
Dès réception de votre don avant la fin de l'année, notre association vous fera parvenir un reçu fiscal.

POURQUOI UN DON ?

Forte de plus de 20 salariés, l'ADMR intervient auprès d'environ 110 bénéficiaires sur les communes de Bessenay, Bibost, Brussieu, Courzieu et St Julien sur Bibost.

La finalité de l'ADMR vise le maintien à domicile des bénéficiaires le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles.

Les dons collectés permettront d'apporter encore davantage de soutien et de reconnaissances à nos salariés en améliorant leur rémunération.

Coupon à retourner à : **ADMR 6 chemin de la Drivonne 69690 BESSENAY**

Madame ou Monsieur

Adresse :

souhaite **soutenir les actions de l'ADMR et ses salariés** en versant un don de euros .

(Merci de libeller votre chèque à l'ordre de ADMR Bessenay)

Signature :

❖ TRANSPORTS BUS T142 ET T143 - VOTRE RESEAU EVOLUE : TOUTES LES NOUVEAUTES

NOUVEAU - Ligne 143 St-Symphorien-sur-Coise <> L'Arbresle :

Ligne qui passe dans le village de BRUSSIEU. A partir de septembre, arrêt supplémentaire à la Giraudière et suppression de l'arrêt Plat du Pin.

A compter du lundi 26 août 2024, afin d'améliorer l'offre de transport du territoire, une nouvelle ligne régulière est créée entre les communes de St-Symphorien-sur-Coise et L'Arbresle. Cette ligne desservira les communes suivantes :

La ligne 143 circulera 7 j / 7 avec 14 allers/retours en semaine, 4 trajets le week-end jours fériés.

Pour découvrir le réseau des Cars du Rhône, nous vous offrons votre carte Oùra chargée avec 10 tickets : pour en profiter complétez ce [formulaire en ligne](https://framaforms.org/dcouvrez-les-reseaux-de-sytral-mobilites-1680531434). <https://framaforms.org/dcouvrez-les-reseaux-de-sytral-mobilites-1680531434>



Bus France services Communauté de communes des Monts du Lyonnais Septembre – Octobre 2025					
Commune	Parking	Jour	Horaires	Septembre	Octobre
Aveize	Place de l'Eglise	lundi	13h30/16h30	-	6
Brullioles	Multi accueil	mardi	9h00/12h00	16	14
Brussieu	Place de la Mairie	jeudi	9h00/12h00	18	16
Chambost Longessaigne	Espace Culturel	mardi	9h00/12h00	9	7
Châtelus	Place de la Mairie	mercredi	9h00/11h00	-	22
Chevrières	Salle polyvalente	jeudi	13h30/16h30	11	9
Coise	Place de l'Eglise	lundi	9h30/12h00	-	6
Duerne	Rue des écoles	lundi	9h30/12h00	29	27
Grammond	Place de l'Eglise	jeudi	9h00/12h00	11	9
Grezieu le Marché	Place des Jardins	vendredi	9h00/12h00	-	17
Haute Rivière	86, Grande Rue	vendredi	9h00/12h00	-	31
La Chapelle/Coise	Salle des fêtes	mercredi	9h00/11h00	17	15
Larajasse	Place de l'école	lundi	13h30/16h30	29	27
L'Aubépin	Place de l'Eglise	lundi	13h30/16h30	15	13
Les Halles	Place de l'étang	jeudi	9h00/11h00	25	-
Longessaigne	Place de l'Eglise	mardi	12h30/14h30	-	21
Maringes	Passage de la Mairie	lundi	13h30/16h30	-	20
Meys	Place de l'Eglise	jeudi	12h30/14h30	25	-
Montromant	Cours de l'école	mercredi	9h00/11h00	3	1 ^{er}
Montrottier	Devant la bibliothèque	mardi	13h30/16h30	2 et 16 et 30	14 et 28
Pomeys	Parking derrière Proxi	Lundi	9h30/12h00	-	20
Saint Clément les Places	Place des fontaines	mardi	15h/17h00	-	21
Saint Denis/Coise	Place de la Mairie	jeudi	9h30/12h00	4	2 et 30
Saint Genis l'Argentière	Place de la Mairie	mardi	9h00/12h00	2 et 30	28
Saint Martin en Haut	Place du Plomb	vendredi	9h00/12h30 et 13h30/16h30 <i>*uniquement le matin</i>	12* et 26	10 et 24
Sainte Catherine	Place de l'Eglise	lundi	9h30/12h00	15	13
Sainte Foy l'Argentière	Place du Château	vendredi	13h30/16h30	5 et 19	3 et 17 et 31
Souzy	Salle polyvalente	mardi	9h00/11h00	-	21
Villechenève	Route de Chambost	mardi	13h30/16h30	9	7
Viricelles	Place de l'Eglise	mercredi	9h00/11h00	24	-
Virigneux	Devant la Bibliothèque	jeudi	15h00/17h00	25	-

Pour plus d'information, écrivez-nous à : bus@cc-mdl.fr ou contactez les Maisons des services

Saint-Laurent-de-Chamrousset
122, avenue des 4 cantons
Tel : 04 74 26 50 78

Du lundi au vendredi :
9h à 12h **sans rendez-vous**
13h30 à 17h **sur rendez-vous**

Saint-Symphorien-sur-Coise
57, rue des Tanneries
04 78 19 05 14

mds@cc-mdl.fr

Cabinet Infirmier de Courzieu, recherche une ou un remplaçant, pour environ 11 jours de travail par mois, possibilité de partenariat."
infirmiere.courzieu@hotmail.com

A VOS AGENDAS

 **BRUSSIEU** 

*Nettoyage
d'automne
de notre Village*

Samedi 4 octobre 2025 de 8 h 30 à 11 h 30

Départ de la place de la Mairie.

*Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents
Casse croûte offert par la municipalité de Brussieu.*

Prévoir des bottes et des gants.



Renseignements au 06 78 55 81 87
Association Pancu-Rossand Environnement

TRICOTONS



Pour débutant ou expert

Tricotons ensemble, pour soi ou pour offrir !

**Apportez votre ouvrage personnel ou créez
de petits trésors (écharpes, bonnets,
mitaines...) pour les boîtes solidaires de Noël
des Restos du Cœur. Matériel bienvenu,
mais nous en aurons aussi sur place.
Convivialité et bonne humeur garanties !**



À partir du
23/09

À la bibliothèque
de Brussieu



**Les mardis de 16 h 30 à 19 h 30
Les samedis de 10 h à 12 h**

Aucune obligation
de rester toute la
durée du créneau
proposé....

Vous restez le
temps que vous
souhaitez !



Bibliothèque
de Brussieu

EXPOSITION PHOTOS * JUSQU'AU 31/10

Autour de l'architecture



Christophe GUERY
Bibliothèque de Brussieu

HORAIRES DES PERMANENCES :

MARDI 16H30-18H30

SAMEDI ET DIMANCHE 10 H-12H

Bibliothèque
de Brussieu



FERMETURE MAIRIE :

La Mairie sera exceptionnellement fermée
le mercredi 8 octobre 2025.
Merci pour votre compréhension.

ORGANISÉ PAR TEF BRUSSIEU - LA GIE



VIDE GRENIER

DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025

Buvette
et Petite restauration
sur place

de 9h à 18h
Ouverture exposants à 6h

Inscriptions et Informations :

Renseignements au 06 80 16 31 72
Le bulletin d'inscription est disponible sur le site de
l'association tef.brussieu.lagie.free.fr/wordpress/
ou au salon de coiffure « Pascale C. »
et chez Vival à la Giraudière

IPNS-NPJSLVP

**Le repas des anciens aura lieu
le dimanche 19 octobre 2025
à la salle des fêtes, à partir de 12heures.**



**TOUS EN FAMILLE BRUSSIEU - LA GIE
VOUS PRÉSENTE**

SON SPECTACLE POUR ENFANTS



**Gratuit pour
les adhérents**

**Non adhérents
5€**

**Goûter
offert**

**LE MERCREDI 22 OCTOBRE 2025 À 15 HEURES
SALLE DES FÊTES DE BRUSSIEU**

IPNS-NPJSLVP

DATES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

En salle du Conseil, à 19heures

27 octobre et 1^{er} décembre 2025